

878  
3364

R. LAURENT-VIBERT

# LES MALHEURS

D'UNE

## HONNÊTE FAMILLE

MŒURS PROVINCIALES DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

A LONS-LE-SAUNIER

Édité par le *Vieux Lons*

A L'IMPRIMERIE MODERNE

MCMXI



R. LAURENT-VIBERT

# LES MALHEURS

D'UNE

## HONNÊTE FAMILLE

MŒURS PROVINCIALES DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

A LONS-LE-SAUNIER

Édité par le *Vieux Lons*

A L'IMPRIMERIE MODERNE

MCMXI



1875

Le 15 Mars 1875

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre

**V**ERS la dix-septième année du règne de Louis-le-Bien-Aimé, vivait à Lons-le-Saunier, en Comté, Claude-Marie Gallezot, maître sculpteur, menuisier et architecte, habile en son métier et très honnête homme en tout le reste, craignant Dieu et respectant son prochain. Il ne manquait pas de faire partie de maintes confréries, qu'il fournissait d'ailleurs à l'occasion de bois choisis et travaillés au mieux, tenait sa place aux processions et veillait à ce que toute sa famille, qui chaque année s'enrichissait d'un fils, observât les lois de l'Eglise. Il était au reste d'une naissance qui, si elle n'était point noble, se trouvait pourtant relevée par tout ce qu'un métier, exercé selon les règles de l'art depuis nombre d'années par une même famille, ajoute d'honnêteté à la plus humble origine. Son père était, sous le règne de Louis-le-Grand, fort célèbre par son habileté et son expérience, et, en mourant, il avait légué à son fils, en même temps que la maison du Faubourg-des-Dames où il exerçait son état, un honneur sans soupçon. Claude-Marie chérissait également l'un et l'autre de ces biens.

En cette année 1742, Claude-Marie se pouvait estimer heureux. Douze années d'union n'avaient point affaibli la tendre

estime qui régnait entre lui et Mademoiselle sa femme, Claudine Constantin. Elle était fille de Louis Constantin, de son vivant cabaretier et parfaitement honnête homme : il avait pris soin de donner à ses deux fils des métiers dont ils avaient pu prendre goût chez leur père : l'un devint potier d'étain, et l'autre coutelier. Louis Constantin mourut pieusement, et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Désiré « sous le chapiteau et dans la place » qu'il s'y était fait préparer. Il légua ses biens à ses enfants et à sa femme Anatoile Beugnot, qui ne laissa pas de se consoler promptement : elle épousa Jean Thorel, maître coutelier, natif de Moisse, qui, abandonnant à son frère le soin des terres familiales, était venu tenir boutique, à l'enseigne du *Grand Louys*, au faubourg des Dames, dans la maison même de son prédécesseur en mariage.

Vraiment, en cette année 1742, Claude-Marie Gallezot pouvait goûter son bonheur : sa femme, depuis le jour de leurs noces, l'avait sept fois rendu père ; puis, une fille, morte aussitôt que née, l'était venue avertir que Dieu suspendait le cours de ses bénédictions. Ces enfants étaient élevés sous les regards vigilants de leurs père et mère. Ils étaient encore à cet âge où les caractères, s'ils peuvent parfois inspirer quelques craintes, ne laissent pas que de permettre les plus belles espérances. Audessus de toutes choses, Claude-Marie estimait qu'il était bon pour son intérêt et heureux pour son honneur que fussent terminées deux affaires qui avaient assombri les premières années de son mariage.

Louis Constantin, son beau-père, avait pris soin, devant que de mourir et atteint déjà d'une cruelle pleurésie, de faire par devant Aimé Baltazard, notaire royal à Lons-le-Saunier, un testament en bonne et due forme. Mais la seconde union de sa femme Anatoile pensa désunir à jamais la famille. Les fils pré-

tendirent que dès lors tout leur devait revenir et ne songèrent à rien moins qu'à faire déguerpir leur beau-père de la maison paternelle. On parlait encore avec grand'honte, dans la maison des Gallezot, de la scène horrible qu'était venu faire l'un des fils Constantin dans la boutique de Jean Thorel. Il s'y trouvait logé par fortune un soldat au régiment du Maine-Infanterie, nommé Jean-Joseph Chibe, dit Deserval, qui de son pays (qui était Frasne, dans le bailliage de Pontarlier) faisait route pour les Guyennes où sa compagnie (qui était à Monsieur de Dortaz) tenait garnison. Un soir qu'il causait dans la cuisine avec son hôtesse et sa fille, ayant déposé son épée sur la table, Constantin fils entra par la porte de derrière, fit mille emportements malgré les tendres prières de sa mère et de sa sœur, et saisissant l'épée de Chibe ne craignit point de la lever sur son beau-père qui se tenait sur le pas de la porte d'entrée : celui-ci eut l'adresse de clore promptement la porte sur laquelle l'épée se vint abattre. Cet impétueux jeune homme dut abandonner son dessein ; mais les gens de justice ne firent faute de s'emparer d'une affaire que l'épée avait failli trancher. La présente histoire ne s'accommoderait pas du long récit des procès qui s'ensuivirent. Nous ne pouvons qu'approuver la décision prise, après dix ans de débats, par les enfants Constantin. Pour terminer les différends « qui auraient infailliblement entraîné les parties dans des involutions de procédure très dispendieuses », ils eurent recours à l'arbitrage de Monsieur Roux du Rognon, lieutenant général criminel, et de Monsieur le conseiller Sappel, de Lons-le-Saunier : ainsi fut achevé ce conflit, à la grande joie de Gallezot et de son épouse, qui n'avaient jamais eu pour la famille Thorel la haine témoignée par les fils Constantin.

Claude-Marie aurait eu fort mauvaise grâce à tenir rigueur à sa femme des embarras d'une succession litigieuse : lui-

même dans un procès des plus scandaleux avait pensé compromettre l'honneur de son nom. Sa sœur, Jeanne-Thérèse Gallezot, qu'il aimait tendrement, avait un goût du plaisir qui l'entraîna bien au-delà des bornes de la modestie. Elle ne craignit pas de s'abandonner à un nommé Joseph Courvoisier, qui n'était rien autre que joueur de violon, bien qu'il aimât s'octroyer la qualité de symphoniste ; une enfant fut le fruit de ces amours illégitimes, et la mère, croyant pouvoir s'assurer sur l'honnêteté de son séducteur, fit inscrire le nom de Courvoisier sur le registre de l'Eglise. Courvoisier s'indigna qu'on attribuât à sa seule intervention une paternité dont il voulait tout au moins partager les embarras avec les nombreux amants que, incontinent, il prêta à Jeanne-Thérèse Gallezot. Nous avons tout lieu de croire qu'il usait de calomnie : Claude-Marie engagea dans cette affaire son honneur personnel, en prenant fait et cause pour sa sœur, et c'est muni de la procuration de la pauvre femme qu'il soutint le procès à la Cour Archiépiscopale de Besançon. Il eut gain de cause et la malheureuse enfant, qui était née de si triste manière et vécut peu d'années, put du moins être enregistrée, à son décès, non plus comme née d'un père putatif, mais d'un père dûment désigné.

Au contentement d'avoir achevé une affaire si délicate, s'ajoutait pour Claude-Marie l'heureux succès de son établissement de sculpture ; ses talents étaient fort connus et appréciés ; les commandes lui parvenaient en nombre ; le clergé séculier, non moins que les communautés, prisait l'art qu'il savait mettre en un dessin de boiserie, de bibliothèque, de croix de procession. En vérité, tous le considéraient comme un de ces artisans dont l'ouvrage tient plus au travail de la pensée qu'à celui des mains. Je n'en retiens pour preuve que ces deux lettres qui furent écrites par deux très respectables curés, dont l'amitié



par la suite des temps ne devait point se démentir. Voici la première de ces lettres :

A Vernantois, ce 19 novembre 1740.

Monsieur et cher ami,

Je vous envoie aujourd'hui, ne l'ayant pas pu hier parce que je fus contraint d'aller en campagne, ce que je vous ai promis. J'ai joint aux pommes, des poires qui pourront servir au dessert du grand repas que monsieur Huguenot doit vous faire demain au soir ; je vous souhaite à tous une grande joie et à vous une longue et parfaite santé et je me réserve le plaisir d'être très parfaitement,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

MAILLEY, *curé de Vernantois.*

Je salue demoiselle votre épouse et toute votre famille.

Et voici la seconde :

Monsieur,

Je compte que notre ouvrage doit s'avancer ; j'aurais été bien aise qu'il eût été fait pour le poser avant notre fête qui tombe le quatre juillet ; j'aurais l'occasion pour le faire amener la semaine prochaine le jeudi, s'il se trouvait fait ; donnez m'en des nouvelles par le porteur.

Si vous pouvez m'acheter quatre baraux de bon vin vieux, deux pour moi et deux pour le porteur de la présente, vous me ferez plaisir ; il vous donnera l'argent pour le payer ; j'espère que vous en boirez votre part ; ainsi choisissez en du bon et qui se puisse garder. En attendant de vos nouvelles, j'ai l'honneur d'être avec estime,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

E. MOUREAU, *curé.*

Louhans, ce 14 juin 1741.

La lettre du curé de Vernantais fait mention du cousin Huguenot : il était de Besançon. Au reste, Gallezot avait une fort nombreuse parenté : cousins à Paris, tante et cousins à Besançon, d'autres à Salins. Entre eux se faisait échange régulier de lettres qui servaient autant à maintenir des liens d'amitié, plus précieux encore que ceux du sang, qu'à se rendre de mutuels services.

Claude-Marie eût attaché un plus grand prix à son bonheur, s'il avait pu lire dans l'avenir les maux dont le sort l'allait injustement accabler.

\* \* \*

De son mariage avec Jean Thorel, Anatoile Beugnot, veuve Constantin, avait eu une fille qui reçut le prénom de Jeanne. La tentation ne l'épargna non moins que Jeanne-Thérèse Gallezot ; comme elle, elle succomba. Mais elle préféra quitter Lons-le-Saunier et vint s'établir à Mâcon, où elle mena la vie la plus condamnable. Après des aventures dont il vaut mieux que nous ne sachions rien, elle fut recueillie par Monsieur de Chesnave, frère de Saint-Jean-de-Dieu, en la rue de la Grenette, où elle entreprit sérieusement de se repentir de ses fautes. Elle commença, auprès d'un saint homme, une confession générale : elle était depuis quinze jours à cette salutaire besogne, lorsqu'elle s'avisa d'écrire à Claude-Marie Gallezot qui ne se souciait plus depuis un fort long temps de cette parenté. Elle marqua dans sa lettre un vrai désespoir : « A la vue de toutes ces réflexions, lui disait-elle, je suis hors de moi-même et je demande la mort pour mettre fin à tous les maux de cette vie qui tous ensemble ne sont pas capables de payer la dette que je dois à Dieu ; il faut l'éternité malheureuse pour punir mes crimes ». Mais elle ne

laissait pas cependant que d'espérer : « Si le Seigneur me veut faire la grâce de me laisser la vie encore un moment pour détester mes crimes et en faire pénitence, que j'ai d'actions de grâces à lui rendre ». Et, pour gage de sa soumission aux inspirations nouvelles de son âme, elle annonce à Claude-Marie Gallezot son intention de lui signer des billets de ce qu'elle lui doit. Claude-Marie ne fut point touché; il répondit peu, puis ne répondit plus. D'ailleurs Jeanne Thorel ne parla bientôt plus de mourir, et, après quelques mois, parut très résolue à vivre. Elle ne fit pas faute de tenter à nouveau d'émouvoir Claude-Marie, mais, n'y parvenant point, elle se tint désormais à l'écart de la famille du maître menuisier.

Au reste celui-ci avait d'autres soins. Son fils Jean-Claude étant d'âge à devenir apprenti; il choisit pour lui le métier de peintre, qui touchait de très près à son art; le goût du temps admettait volontiers des panneaux peints parmi les boiseries. Il fut peut-être incliné à ce choix par un maître peintre de Salins, avec qui il venait de lier amitié, Monsieur Hilcken, homme d'humeur joyeuse, ayant plus souvent besoin d'argent que de conseils, et qui s'est peint lui-même aussi fidèlement qu'avec ses pinceaux dans une lettre que je ne me retiens pas de citer tout au long :

Salins, le 28 novembre 1746.

Cher ami,

Ce n'est pas tant la crainte de vous importuner par de trop fréquentes lettres qui m'a fait taire jusqu'ici, mais bien une maladie assez énervante pour me faire craindre qu'elle ne m'obligeât de me taire pour toujours; car je trouve la correspondance amicale de lettres trop douce pour donner moi-même occasion de m'en priver par un silence qui me pourrait faire soupçonner de négligence et de mépris; mais loin de là!

car indépendamment de la nécessité où je me suis trouvé d'écrire au Révérend Père Définitiveur, je m'étais, comme il convient, proposé de vous donner des nouvelles de mon rétablissement, sachant bien que les véritables amis se réjouissent mutuellement lorsque l'un d'eux a sujet de le faire, et je ne crois pas que le sujet puisse être plus essentiel pour moi que d'avoir échappé pour cette fois.

Je suis fâché de n'avoir pas des nouvelles plus intéressantes à vous donner. J'ai écrit au Révérend Père Définitiveur, à qui j'envoie quelques pièces par le messenger, pour m'envoyer de l'argent pour me faire un peu respirer. Car je ne me sens plus tant de l'épuisement de mes forces que de celles de ma bourse, qui me semble être à l'agonie. Mais j'espère avec les remèdes salutaires que je serai contraint de tirer, tant de Lons-le-Saunier que d'autre part, qu'elle se remettra insensiblement, comme moi, qui chercherai en tout de mériter le nom

d'un fidèle ami et serviteur,

HILCKEN, *peintre.*

Mes très humbles respects à mademoiselle votre épouse, de laquelle je suis en peine et voudrais savoir l'état de sa santé comme aussi de toute la chère famille.

Claude-Marie pensa que son fils tirerait meilleur profit d'une éducation qu'il recevrait hors de la maison paternelle ; il l'adressa à l'un de ses amis, Monsieur Devosge, peintre à Dole, qui voulut bien s'en charger. Mais Jean-Claude n'avait point le goût du travail, sans lequel rien de durable ne s'acquiert. Les lettres qu'il adressait à son père ne sont relevées par aucune vivacité de pensée ou de propos ; on souffrira néanmoins que j'en mette quelque une sous les yeux du lecteur, pour qu'il saisisse mieux le caractère indolent de ce jeune homme :

Le 17 avril 1745.

Mon cher père,

Je profite de cette occasion pour m'informer de l'état de votre santé et de celle de ma mère, comme celle de mes frères. Je vous dirai que je

me porte bien grâces à Dieu ; je suis bien chez M<sup>r</sup> Devosge. M<sup>r</sup> et M<sup>lle</sup> Devosge sont contents de moi. Le tableau que vous avez commandé à monsieur Allire n'est pas tout à fait fini, mais il travaille après.

Monsieur et mademoiselle Devosge vous font bien leurs compliments et à ma mère et à mes frères.

Monsieur et Mademoiselle Allire vous font bien leurs compliments et Mademoiselle Allire la mère aussi. François Allire, qui est avec moi, vous fait bien ses compliments et vous remercie. Vous ferez bien mes compliments, s'il vous plaît, à mon parrain et à mon oncle Ardiét et à mon oncle Durand et au frère Uget.

Vous ferez bien mes compliments, s'il vous plaît à tous chez monsieur Reguet et à chez M<sup>r</sup> Nodin et à chez Chevenot.

Vous ferez bien mes compliments à Bourginon.

Votre très humble et obéissant fils,

Jean-Claude GALLEZOT.

1745.

Je suis chez monsieur Devosge, à la rue Saint-Georges.

Jean-Claude aurait dû marquer plus de joie de son heureuse fortune. Monsieur Devosge était fort honnête homme, et son épouse, ce semble, avait un esprit d'une délicatesse extrême. Voici une lettre que Gallezot le fils porta à ses père et mère lors d'un de ses voyages et que ne renierait point le plus délié de nos auteurs :

Dole, ce 27<sup>e</sup> mai 1746.

Monsieur,

Je me sers de l'occasion de votre fils pour vous assurer de mes humbles devoirs et de ceux de Devosge, qui est à la campagne présentement pour quelques jours, vous priant d'en faire de même à M<sup>lle</sup> votre épouse, que j'embrasse, et toute votre famille.

Ce n'est point sans peine que nous nous sommes résous à laisser partir seul votre fils, mais quelque remontrance que l'on ait pu lui faire sur sa résolution, l'empressement qu'il a de vous revoir l'a emporté sur

tout ; il est très naturel, je l'avoue, à un enfant d'aller voir des parents qui ont pour lui autant de soin et de tendresse que vous en avez. Enfin nous en sommes assez contents jusqu'à présent et vous prions de lui recommander d'être un peu plus vigilant qu'il ne l'est pas ; au reste, il se range assez à son devoir, mais non pas sans peine. Nous espérons cependant qu'à l'avenir son exactitude nous satisfera et qu'il évitera les justes réprimandes que sa nonchalance lui attirerait s'il la faisait continuer. Saluez, je vous prie, de notre part et de celle de ma mère M<sup>lle</sup> Gallezot, à qui je suis comme à vous,

Votre très humble et obéissante servante,

Charlotte ALLIRE, femme DEVOSGE.

Mon lecteur ne manquera pas d'être charmé de la courtoisie qui paraît dans cette lettre, sachant que de telles observations ne sont point aisément acceptées de parents que la nature incline aux plus fâcheuses indulgences.

\*  
\* \*

Plusieurs années s'écoulèrent après le retour de Jean-Claude à la maison paternelle sans que Claude-Marie Gallezot eût à souffrir d'autre chose que de l'inquiétude que lui inspiraient le caractère emporté de ses fils et leur penchant au plaisir. En vain leur citait-il l'exemple de leur cousin Durand, fils de Jeanne-Etiennette Gallezot et de Jean-Claude Durand, huissier royal. Claude-Marie et sa femme avaient pris part à l'éducation de l'enfant, qui plus tard était parti pour Paris en vue d'étudier la botanique et d'acquérir une boutique d'apothicaire ; c'était un fort honnête garçon, dont la vie bien ordonnée et l'ardeur à bien faire s'accompagnaient des meilleurs sentiments ; il avait de la reconnaissance et la savait témoigner.

L'abbé de Falletans, noble homme et de grand mérite, dans un voyage qu'il fit à Paris en mars de l'année 1764, prit la peine d'écrire lui-même à Gallezot : « Votre neveu Durand se conduisit comme un ange ; je voudrais bien que vos fils en fassent de même. S'il a besoin d'argent, je ne lui en refuserai pas : il ne dépense rien mal à propos ». Claude-Marie peut-être éprouvait-il quelque embarras à voir en son neveu des vertus que son propre sang n'avait point ; peut-être Durand ne mettait-il pas la discrétion qu'il aurait fallu à juger la conduite de ses cousins : Quoi qu'il en soit, Gallezot, par un long silence, le laissa dans l'inquiétude d'avoir en quelque manière porté atteinte à leur bon accord, et quand il se fut décidé à écrire, Durand fit en réponse une lettre d'un sentiment et d'un goût délicat :

Mon cher oncle,

Je ne puis vous exprimer la joie que j'ai ressentie à la recette de votre lettre. J'étais dans une inquiétude à ne pouvoir concevoir. Que m'imaginer d'un silence aussi long ? J'examinais tous les jours scrupuleusement ma conduite et je ne découvrais rien qui puisse m'attirer le moindre reproche ; que pouvais-je donc penser ? que vous étiez malade ? C'était une chose encore bien plus affligeante. Cependant il fallait me décider de quelque côté, et c'était précisément sur une maladie, heureusement imaginaire, que toutes mes réflexions se portaient. Combien de fois n'ai-je pas souhaité dans le moment d'être auprès de vous à vous témoigner la part que j'y prenais ! Enfin votre bonté a bien voulu mettre une fin à toutes mes peines par votre lettre que j'ai reçue le 21 février, par laquelle j'apprends avec bien du regret la conduite indocile de mes cousins. Est-il possible qu'ils ne changent pas et que les bons exemples d'un père et la soumission qu'ils doivent à sa volonté ne leur feroient pas ouvrir les yeux sur l'avenir ? Je ne sais qu'en penser. J'ai eu l'honneur d'en parler à Monsieur de Falletans et à Madame de Romanet qui y prennent beaucoup de part et qui vous plaignent beaucoup ....

Après l'exposé de quelques affaires particulières, Durand se plait à faire le nouvelliste :

Les eaux ont été prodigieuses ici à Paris ; il y a eu quantité de personnes de noyées et il y avait beaucoup de rues où on était obligé d'aller en bateau, d'autres où l'on a tout déménagé, les eaux allant jusqu'au second étage. Je viens d'apprendre que Messieurs de Broglie sont rappelés et qu'ils arrivent ici incessamment. Les Parisiens s'en réjouissent beaucoup. L'archevêque de Paris est exilé à cause d'un mémoire qu'il a fait et qui a été brûlé par le bourreau. Il y a aussi quantité de nouvelles sur la nouvelle administration des finances ; on espère que le peuple sera plus à son aise dans quelque temps : je souhaite que l'on dise vrai.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

mon cher oncle,

votre très humble serviteur et neveu,

DURAND.

Je vous prie d'assurer de mes respects ma chère tante, de faire mes compliments à mes cousins et à Jacquot.

Jacquot était un apprenti qui avait été placé chez Gallezot par les soins du curé de Neublans : mais l'air de la maison portait à la dissipation. Le curé de Neublans fut contraint d'écrire, au début de l'apprentissage, à Claude-Marie, une lettre dont les termes sont sévères, mais dissimulent mal la générosité de son cœur :

Monsieur,

J'ai appris que Jacquot se dérangeait jusqu'à sortir furtivement de chez vous le soir pour aller veiller et qu'il commençait à faire des connaissances suspectes, dont il reçoit des lettres. Dites-lui, je vous prie, que ces mauvaises nouvelles sur son compte m'ont fort indisposé contre lui et que je le renonce si j'apprends encore de semblables égarements de sa part. Il faut s'opposer aux commencements, car les remèdes viennent trop tard lorsque la passion a pris le dessus. S'il est vrai qu'il reçoit des



lettres, sans doute il en écrit ; en ce cas je voudrais en voir une de sa façon en réponse à celle-ci, pour savoir ses vrais sentiments sur ces mauvais bruits qui sont parvenus jusqu'à moi. Je le recommande toujours à vos soins, et vous prie de lui pardonner, s'il se corrige. Je vous prie aussi de lui conserver sa place dans votre boutique, je suis charmé qu'il vous serve. M<sup>r</sup> Durand, curé à La Chaux, trouve bien les confessionnaux que vous avez faits ici. Je l'ai fort engagé à s'adresser à vous pour les deux qu'il veut faire dans son église : au cas qu'il vous écrive de venir chez lui pour cet effet, j'espère que vous me viendrez voir. Je salue Jacquot pour lui faire voir que je n'ai point de rancune contre lui, mais que pour son libertinage, je ne saurais le souffrir ; mes honneurs à Mademoiselle Gallezot. J'ai celui d'être parfaitement

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

SAROT, prêtre.

A Neublans, ce 20 septembre 1758.

Cependant Jean-Claude Gallezot, le fils, s'égarait en de coupables passions ; il s'entêta d'une femme dont il semble bien que les mœurs n'étaient point régulières ; puis, supportant impatiemment les remontrances d'un père et désirant sans doute trouver à sa dissipation un théâtre à sa taille, il se mit en tête d'aller à Paris. Son père lui refusa l'argent nécessaire. Au début d'avril 1764, ce fils dénaturé n'hésita pas à partir en secret ; il emprunta, en passant à Besançon, la somme de douze francs à quelque ami de son père pour achever sa route. Arrivé sans ressources à Paris, il alla droit chez son cousin Durand qui logeait chez Madame veuve Chevalier, rue de Scève, au faubourg Saint-Germain. Durand fut plus surpris que satisfait de le voir. Toutefois il l'installa en un logis décent et se hâta d'informer le père, qui fit défense à son neveu de fréquenter son fils. Mais Durand était trop sage pour ne point savoir que ce sont là ordres échappés à la violence et qu'une trop fidèle obéissance dé-

plairait à ceux-là même qui les ont donnés. Il visita son cousin et le munit du nécessaire. D'ailleurs Jean-Claude sembla s'amender. Quinze jours après cette équipée, voici en quels termes le jeune apothicaire rendait compte à son oncle des sentiments nouveaux de son cousin :

Malgré la défense que vous me faites de voir mon cousin, je suis cependant charmé d'examiner sa conduite. Jusqu'ici, j'en suis assez content ; je puis vous protester qu'elle est très régulière. Je sais par voie indirecte qu'il s'est confessé et que pendant le Carême, il n'a pas manqué d'assister aux offices. Je le tiens de ses hôtes ; il était le premier à leur dire qu'il voulait y aller et les priait de vouloir bien le conduire. Je sais aussi que le sieur Reguet lui a offert de l'argent et qu'il l'a refusé disant qu'il était logé et nourri et qu'il n'avait besoin de rien à moins que vous ne vouliez y consentir. Il commence à travailler aujourd'hui à la peinture ; il ne respire que de l'ouvrage et selon toute apparence et même suivant ce qu'il dit, il n'a quitté Lons-le-Saunier que pour ne pas avoir occasion de voir cette fille ; il m'a même promis de ne donner son adresse à personne.....

Je ne lui ai point fait voir votre lettre ; je ne sais dans quel malheur cela l'aurait replongé ; je n'ai pu m'empêcher de pleurer en la lisant, et pensez-vous qu'il aurait pu lui-même la lire ? Ah ! mon oncle, ressouvenez-vous de l'enfant prodigue.

Au mois d'août, Jean-Claude fut gravement malade, et cette maladie mit à l'épreuve la bonté de Durand. Il vaut mieux laisser tout le champ à notre honnête botaniste, qui nous va faire, par ses lettres, le récit de l'aventure. Je les mets sans y rien changer sous les yeux du lecteur :

Mon cher oncle,

Mon cousin fut trouvé indisposé dimanche cinq du présent mois. L'on m'est venu avertir d'y aller. Je l'ai trouvé avec un mal de gorge et

de la fièvre ; je l'ai saigné deux fois ; il fut trouvé soulagé, mais lundi il fut trouvé dans la même situation par rapport à la fièvre ; mais le mal de gorge avait diminué. Le lendemain l'ayant vu assez bien, je l'ai purgé. Le soir, il fut trouvé plus mal. N'ayant pas voulu me charger de la maladie, crainte des suites, j'ai fait appeler un chirurgien qui l'a saigné au pied et lui a ordonné du petit lait ; il est toujours avec beaucoup de fièvre, la langue chargée. Pendant le temps que je l'ai vu, je lui ai fait aussi donner quelques lavements ; je lui ai fait aussi boire d'une tisane pectorale, avec la bourrache, les fleurs pectorales et le sirop de quelques potions aussi pour remplir les mêmes indications parce qu'il se trouvait aussi légèrement oppressé... Ne vous inquiétez pas ; il y a beaucoup d'espérance ; sa maladie n'est point encore à en désespérer. Il est jeune d'ailleurs ; on en a tout le soin possible... Ce qui lui fait le plus de peine, c'est qu'il craint que vous ne lui pardonniez jamais ses fautes ; je lui ai fait entendre qu'assurément vous les lui aviez pardonnées et qu'il ne fallait point qu'il y pense....

Je vous embrasse et ma tante de tout mon cœur et soyez tranquille ; c'est la grâce que je vous demande. J'ai l'honneur d'être avec tout l'attachement possible,

Mon cher oncle,

votre très humble serviteur et neveu,

DURAND.

A Paris, le 9 août 1764.

Mon cher oncle,

.....Il est bien vrai qu'il a été confessé, mais c'est plutôt par précaution que dans la crainte du danger ; je ne vous dis pas qu'il n'y ait rien à craindre, quoiqu'il y ait aujourd'hui plutôt à espérer depuis le 9. Il a été purgé deux fois ; il lui est survenu hier des douleurs aux genoux qui lui empêchent de pouvoir se remuer sans souffrir beaucoup. On les lui a enveloppés de flanelle afin d'exciter la transpiration. Il est beaucoup impatient dans sa maladie ; il voudrait être auprès de vous ; il craint même que vous ne vouliez jamais lui pardonner ses fautes, ce qui augmente son inquiétude et sa maladie. Ayez la bonté de m'écrire sitôt que vous aurez reçu la présente et de me marquer le contraire de ce qu'il pense, car vous lui rendrez en bonne partie la santé. Il veut même,

à ce qu'il dit, s'en retourner dès qu'il le pourra. C'est à quoi je tâche toujours de l'entretenir dans ce dessein, persuadé que vous ne le trouverez pas mauvais....

A Paris, le 13 août 1764.

Mon cher oncle,

Mon cousin est actuellement hors de tous dangers, à moins qu'il n'y arrive une rechute que je ne puis pas prévoir, mais quand on a sa maladie, il n'y a sûrement plus rien à craindre ; il a commencé d'hier à manger une soupe sans beaucoup d'appétit ; aujourd'hui il y a trouvé un peu plus de goût ; il boit aussi un peu de vin. Il se trouve très bien sans souffrir aucunement. Le sommeil lui est un peu revenu....

A Paris, le 20 août 1764.

Dans toute cette maladie, Durand se montra parfaitement bon cousin ; et il serait plaisant, si je ne redoutais de fatiguer mon lecteur, de mettre dans une lumière plus éclatante la sensibilité et la délicatesse de cet aimable jeune homme. Qu'on me passe ces deux traits, que je prends à deux de ses lettres. Voici la première :

Mon cher oncle,

Je vous prie de vouloir accepter une livre de café que je vous envoie. Une personne qui prétend que je lui ai rendu service ici m'a obligé à en recevoir trois livres. Je souhaite que vous le trouviez bon. C'est une bien petite preuve du ressouvenir de toutes les obligations que je vous ai. Je désire infructueusement de pouvoir vous en témoigner toute la reconnaissance que j'en ai, mais l'impossibilité étant que je ne puis que vous offrir un cœur qui vous est entièrement dévoué.

Je vous prie de vouloir bien faire remettre à Madame La Coste le paquet ci-joint contenant deux livres du même café avec une lettre.

Vous vous ressouvenez qu'étant à Lons-le-Saunier j'avais l'envie de lui en faire présent de la même quantité ; mais cette occasion m'a remémoré du passé,.....

La seconde est du même style.

Mon cher oncle,

Comme j'ai été malade ici au mois de septembre dernier, ayant failli de mourir puisque j'ai perdu connaissance le premier jour de ma maladie et que les personnes chez qui je suis ont eu tous les soins possibles de moi, j'aurais l'envie de leur faire présent de quelques bouteilles de vin d'Arbois. Je vous serais bien obligé de m'en acheter 3 ou 4 bouteilles du bon, ou point du tout s'il n'est pas bon. Vous mettrez sur les bouteilles les étiquettes telles que les voici : *vin antiscorbutique*, *vin scillitique*, afin qu'il ne paye pas de droit.

L'on voudra bien remarquer qu'il est d'un esprit bien fait de se soucier de bon vin, et d'un caractère parfaitement français d'esquiver le fisc royal.

\*  
\* \*

Nous quittons à regret ce brave apothicaire pour suivre Jean-Claude à Lons-le-Saunier. Ce ne fut point le retour de l'enfant prodigue. Mais tout pareil au chien des Saintes Ecritures qui retournait *ad vomitum*, le fils de Claude-Marie s'engagea à nouveau dans ses égarements coupables, qu'il aggrava par des violences et excès contre ses parents. Compatissons à la douleur de ce père, qui dut pour sa propre sûreté faire appel à la justice du Roi, et lui demander que son fils fût enfermé à Bicêtre. M. Vervaux, subdélégué à Lons-le-Saunier, se chargea

de faire passer sa requête à Monsieur de La Corée, intendant de Franche-Comté, qui l'adressa à Monseigneur de Choiseul. Ce dernier fit cette réponse :

A Versailles, ce 6 mars 1766.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une lettre du s<sup>r</sup> Gallezot, maître sculpteur à Lons-le-Saunier, par laquelle il demande des ordres pour faire enfermer son fils cadet à Bicêtre, où il offre de payer sa pension et les frais de sa translation, afin de se mettre à couvert des excès et des violences de ce jeune homme. Je vous prie de vouloir bien vérifier si les plaintes du père sont fondées, et de me marquer, en me renvoyant sa lettre, si vous pensez qu'il y ait lieu de faire renfermer ce jeune homme, auquel cas il faudra que le père choisisse une autre maison de force que celle de Bicêtre, qui est trop surchargée pour que l'on puisse l'y faire recevoir.

Je suis très parfaitement,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE CHOISEUL.

A M<sup>r</sup> de La Corée.

M. de La Corée fit procéder à une nouvelle enquête, que mena avec toute la diligence possible M. Vervaux, dont au reste voici la lettre :

Lons-le-Saunier, 28 mars 1766.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous renvoyer la lettre du nommé Gallezot, maître sculpteur à Lons-le-Saunier, que vous m'avez fait celui de m'adresser le 6 de ce mois, par laquelle il demande des ordres pour faire enfermer dans

une maison de force son fils cadet afin de se mettre à couvert de ses excès et de ses violences.

Les plaintes du père de ce jeune homme sont on ne peut pas mieux fondées, et il est digne de toute votre protection : son fils est reconnu pour un sujet livré à toutes sortes de débauches et de dérèglements ; il n'y a personne à Lons-le-Saunier qui n'en donne le témoignage le plus authentique, et qui ne se félicite d'avance de voir la punition due aux horreurs qu'il a exercées jusqu'à présent vis-à-vis de ses père et mère ; ce n'était que pour les éviter qu'ils désiraient qu'il fût enfermé à Bicêtre ; mais comme je leur ai fait dire qu'il n'était pas possible de l'y faire détenir, parce que cette maison est trop surchargée, ils ont fait choix de la maison de Bellevaux établie à Besançon, où ils se soumettent de payer sa pension ainsi que les frais de sa conduite.

Espérant que vous voudrez bien faire expédier les ordres nécessaires à cet effet, et je ne pense pas qu'il puisse y avoir aucun inconvénient à accueillir favorablement leur demande,

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

VERVAUX.

Les ordres ne se firent point attendre. La pension de Gallezot fils fut fixée à 120 livres par Monsieur l'intendant ; la lettre de cachet fut expédiée de Versailles, et vers la mi-avril 1766 deux cavaliers vinrent saisir le fils coupable et le conduisirent à Besançon. Ils ne craignirent pas de demander pour cette besogne la somme fort déraisonnable de 45 livres.

L'hôpital de Bellevaux, où le jeune homme était enfermé au gré du Roi et aux frais de son père, guérissait peut-être les maux du corps, mais ne redressait pas les vices de l'âme. Gallezot le père ne voyait point sans terreur approcher le temps où il redoutait que son fils fût relâché ; il prit le parti de demander sa translation dans les colonies, mais le duc de Praslin lui fit en réponse

la lettre ci-après qui poussa le malheureux père au dernier point de l'humiliation :

COLONIES.

[A Versailles, le 9 mai 1768.

M. Gallezot de Lons-le-Saunier, vient, Monsieur, de m'écrire pour demander que son fils, maintenant détenu dans la maison de force de Bellevaux soit transféré dans les colonies ; je vous prie de lui faire dire qu'il n'est pas possible d'avoir égard à sa demande, parce que l'intention de Sa Majesté n'est point qu'il soit envoyé de pareils sujets dans les Iles ; que d'ailleurs son fils est plus en sûreté dans la maison où il est renfermé, que dans les colonies d'où il lui serait très facile de revenir en France.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur,

LE DUC DE PRASLIN.

A M. de La Corée, Intendant à Besançon.

Sur l'assurance que son fils ne serait pas relâché, Claude-Marie renonça à son dessein, et continua de payer la pension d'un fils qui méritait qu'on l'enfermât, mais non qu'on l'entretînt.

J'arrête là le récit des malheurs de cette honnête famille. Il y aurait belle matière pour un moraliste. Je ne me pique point de l'être : mais qui ne verra dans cette aventure qu'il n'est de salutaire secours contre les attrait du libertinage que le travail joyeusement accompli ? Besogner de l'aube à la couchée est la vraie panacée de l'âme, plus efficace que celle du corps dont on nous rebattit naguère les oreilles. Notre honnête Durand, je pense, eût été de mon avis. Je crois bien que par la suite, il



devint apothicaire pour tout de bon. Si quelque jour j'ai connaissance de la ville où il a pris boutique, je ne manquerai point de mander son adresse à mon lecteur.

#### R. LAURENT-VIBERT

Ce récit dont tous les détails sont vrais est tiré d'une liasse fort abondante des Archives du Jura, achetée en 1882. On y trouve tous les papiers des familles Gallezot, Thorel et Constantin. Je n'ai pas cru qu'une esquisse si légère pût supporter le poids d'un appareil d'érudition, et que le lecteur eût été intéressé par les menues discussions critiques qu'appelleraient nos documents. Il doit donc me croire sur parole quand je lui dirai que rien dans cette histoire n'est inventé : au reste l'artifice se verrait tout de suite.

MM. Monot et Perrod m'ont ouvert le trésor de leur érudition locale : sans eux je n'eusse rien pu entreprendre. Qu'ils trouvent ici mon reconnaissant hommage. Je n'aurais garde d'oublier M. Libois, qui m'accueillit aux Archives, ni son obligeant auxiliaire, M. Frémy. Pour faire revivre la courtoisie et la bonne grâce du temps passé, je n'ai pas eu à chercher loin mes modèles.





